



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du Mercredi 27 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le 03 JUIN 2026



ID : 031-213100662-20260527-2026039-DE

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 27 MAI 2026, à l'hôtel de ville de Bessières, sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le jeudi 21 mai 2026. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibération et de documents, utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Madame Alexia SANCHEZ, Monsieur Anthony BLOYET, Madame Françoise OLIVE, Monsieur Julien COLOMBIES, Madame Christel RIVIERE, Monsieur Pierre ESTRYPEAU, , Madame Véronique ANDREU, Monsieur Fabrice MANSUY, Madame Christine BONNET, Monsieur Cédric ANGLES, Madame Emmanuelle FOURCADE, Monsieur Frédéric BONNAFOUS, Madame Julie KNITL-GUIDICI, Monsieur Michel FALCONNET, Madame Alicia RIEU, Monsieur Eddy QUEMET, Monsieur Jean-Marc BOUREZ, Madame Emilie PEZET, Monsieur Thierry LELAN, Madame Filiz KWIATKOWSKI, Madame Marie CHABRIER , Monsieur Manuel DEFORES , Monsieur Benoît MUNOZ ,.

Absents avec pouvoir :

Madame Élodie PEREZ à Madame Alexia SANCHEZ, Monsieur Jean-Charles CONTE à Monsieur Cédric MAUREL, Madame Nathalie HERRANZ à Françoise OLIVE.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien COLOMBIES

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 24
- Nombre de conseillers représentés : 3

2026-039 – INTERCOMMUNALITÉ : Désignation d'un délégué suppléant auprès du syndicat intercommunal des eaux de Villemur-sur-Tarn

Rapporteur : Monsieur le Maire,

ADOPTE

Votants : 27

Abstentions : 6

Exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 6

Abstentions : Emilie PEZET - Thierry LELAN - Filiz KWIATKOWSKI - Marie CHABRIER – Manuel DEFORES – Benoît MUNOZ

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Villemur sur Tarn (SIEVT) :

Lors du Conseil Municipal du 15 Avril 2026, ont été élus deux délégués titulaires au Syndicat Intercommunal des Eaux de Villemur sur Tarn. A la demande de ce même syndicat, Monsieur le Maire propose de désigner, maintenant, un délégué suppléant auprès du syndicat intercommunal des eaux de Villemur sur Tarn qui se fera au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés ;

Toutefois, il est proposé au Conseil municipal de déroger à ce mode de scrutin et d'opter pour un vote à main levée, sous réserve de l'accord unanime de l'assemblée délibérante.

Tous les membres du conseil municipal présents sont d'accord avec le vote à main levée.

Le candidat est le suivant :

- Cédric ANGLES

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Villemur sur Tarn (SIEVT) ;

- **DÉSIGNE** comme délégué suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux de Villemur sur Tarn (SIEVT) : Cédric ANGLES ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant.
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Le Maire,
Cédric MAUREL

